

Économiser de l'énergie en s'amusant

SuisseEnergie recherche des projets de gamification pour encourager les comportements favorisant les économies d'énergie

① Situation initiale

Il est très important pour la Suisse, spécialement sur le plan social et économique que l'énergie soit utilisée de façon prudente et responsable, en particulier pour réduire le risque de pénurie d'énergie durant l'hiver 2023/2024. Une utilisation de l'énergie respectueuse des ressources concerne tout le monde: entreprises, associations, villes et communes, gestionnaires d'immeubles ainsi que de nombreuses autres organisations. Un accent particulier est mis sur les particuliers et les ménages. En effet, avec plus de 3,9 millions de ménages en Suisse, le potentiel d'économie est immense. Des conseils simples visant les particuliers permettent de réaliser de nombreuses économies d'énergie qui, mises bout à bout, ont de grands effets tout en contribuant à préserver le budget des ménages.

Dans le cadre de la campagne «Stop gaspillage», la Confédération a communiqué au niveau national des mesures pour l'hiver 2022/2023 dans le but de sensibiliser la population aux économies d'énergie, notamment au moyen d'un site Internet, d'affiches, de dépliants d'information, de spots télévisés et d'annonces. Il est prévu que ces mesures se poursuivent au cours des hivers à venir. Outre les éléments classiques de cette campagne de communication, SuisseEnergie est à la recherche, pour l'hiver 2023/2024 et les suivants, d'idées novatrices visant le comportement et qui contribueraient à ancrer durablement une utilisation consciente de l'énergie et les économies d'énergie, complétant ainsi les mesures actuelles par une approche à la fois pédagogique et ludique.

② Recherche de projets utilisant la gamification

Pour la participation à cet appel à candidatures, une solution utilisant une «Approche de gamification» est une exigence explicite, conformément à la définition suivante du terme «gamification»:

Le terme gamification décrit l'utilisation d'éléments de jeu dans des contextes non ludiques. Son application doit permettre d'augmenter l'engagement des utilisatrices et utilisateurs, afin de favoriser par exemple l'acquisition de connaissances et la motivation ainsi que d'initier des changements de comportement à long terme. Dans le domaine de l'énergie, la gamification est notamment utilisée pour encourager les comportements «énergétiquement efficaces» (Iria et al., 2020). La gamification vise également à déclencher une motivation intrinsèque chez les joueuses et joueurs pour qu'ils reviennent au jeu et se retrouvent ainsi confrontés aux domaines/contenus dans lesquels un changement de comportement est souhaitable. Ainsi, les mêmes contenus peuvent leur être présentés de manière répétée (Douglas et Brauer, 2021).

③ Objectifs du processus

Les projets soumis visent les objectifs suivants:

- La solution est basée sur la gamification, conviviale d'un point de vue technique, intuitive et, dans la mesure du possible, elle peut être utilisée pendant plusieurs années et évoluer tant sur le plan technique que sur celui du contenu.
- En augmentant les connaissances sur les thèmes liés à l'énergie et en renforçant l'auto-efficacité perçue des joueuses et joueurs pour les comportements favorisant les économies d'énergie, des changements de comportement durables sont déclenchés au sein de la population.
- La solution proposée par le projet soutient les efforts de la Confédération et de SuisseEnergie pour sensibiliser les citoyennes et citoyens à une utilisation économe de l'énergie. Elle ne fait pas explicitement partie de la campagne «Stop gaspillage», mais soutient implicitement les mesures prévues pour les années à venir.

④ Critères, exigences et conditions-cadres pour l'évaluation des requêtes

Les soumissions sont évaluées et classées par ordre de priorité sur la base des **critères** suivants:

- La solution s'adresse aux citoyennes et citoyens suisses et offre une plus-value évidente, notamment grâce à une confrontation répétée avec le contenu.
- L'approche se caractérise par une certaine originalité par rapport aux produits ou solutions existants sur le marché.
- La solution soumise est disponible dans au moins une langue officielle, les solutions multilingues sont un avantage.
- La solution est conçue de manière à pouvoir être utilisée pendant plusieurs années ou présente un potentiel de développement pour plusieurs années.
- La proposition convainc par sa capacité à assurer la qualité des contenus et à refléter les recommandations et les conseils énergétiques de SuisseEnergie.
- L'accessibilité à tous n'est pas un critère obligatoire, mais sera considérée comme un avantage.
- Les mesures de marketing et de communication visant à faire connaître la solution font partie intégrante de la demande.

Par ailleurs, les **exigences de base** suivantes doivent être respectées:

- Les frais imputables au projet s'élèvent au minimum à CHF 50'000.-.
- Le montant des subventions s'élève au maximum à 40% des coûts imputables au projet.
- Les fonds fédéraux déjà accordés et demandés doivent être déclarés.
- SuisseEnergie recherche des projets pour les hivers 2023/2024 et 2024/2025. La priorité est donnée aux produits qui pourront déjà être utilisés au 1^{er} octobre 2023.
- Les soumissions incomplètes ou hors délais ne seront pas évaluées.
- Les projets qui n'ont pas de phase de mise en œuvre concrète ne seront pas pris en compte.

Les **conditions-cadres** suivantes sont définies:

- La solution ne s'inspire pas explicitement du design/look & feel existant, ni de la campagne «Stop gaspillage», ni de SuisseEnergie (la solution est citée avec la mention «avec le soutien de SuisseEnergie»).
- Les projets des pouvoirs publics (cantons, régions, communes, y compris les collaborations avec d'autres partenaires), de particuliers ainsi que d'associations et de fédérations suisses peuvent être soutenus.
- Les projets de recherche purs et les contributions annuelles ou d'exploitation à des organisations ne seront pas soutenus par SuisseEnergie.

⑤ Résumé du processus

Un jury fera une sélection parmi tous les projets soumis sur le thème de la gamification. Les requérantes et requérants sélectionnés seront ensuite invités à une présentation au cours de laquelle ils exposeront leur projet au jury. Les projets les plus convaincants du point de vue du jury seront sélectionnés et soutenus par SuisseEnergie avec une participation maximale s'élevant à 40% des coûts imputables au projet (cf. point 7). Il est de la responsabilité de la requérante ou du requérant d'apporter au moins 60% des ressources financières.

① Repères temporels

- 27.02.2023: Lancement de l'appel à projets
- 30.04.2023: Fin du délai de soumission
- 16.05.2023: Présentation des demandes au jury
- d'ici le 26.05.2023: Acceptations et refus
- à partir du 29.05.2023: Premiers échanges avec les équipes sélectionnées, établissement du contrat et lancement

Les éventuelles questions peuvent être envoyées sous forme électronique à: energieschweiz@bfe.admin.ch

⑥ Exigences formelles et suite de la procédure

Pour participer à cette offre de subventions, un formulaire de soumission et un formulaire Excel sont disponibles pour saisir le budget du projet ou son financement. Ces deux documents doivent obligatoirement être remplis et envoyés. En plus des informations demandées dans le formulaire de soumission, il est possible de joindre une annexe de maximum trois pages (facultative) dans laquelle vous présentez votre projet de manière plus détaillée. Il est également possible (**facultatif**) de joindre une «Letter of Intent (LOI)» des partenaires du projet.

Les documents de soumission peuvent être rédigés en allemand, français ou italien.

- Les dossiers de candidature complets et signés doivent être envoyés sous forme électronique dans les délais impartis à l'adresse energieschweiz@bfe.admin.ch. Nous vous confirmerons par e-mail la réception des documents.

⑦ À quoi faut-il faire attention en cas de soutien par SuisseEnergie et lors de la mise en œuvre des projets?

Établissement du contrat et des éventuelles conditions

Si le jury décide de soutenir le projet soumis, l'organisation requérante reçoit une réponse provisoire. SuisseEnergie conclut ensuite un contrat avec les porteurs de projet. Ce n'est qu'à partir de là que l'engagement financier de la part de SuisseEnergie sera effectif.

Coûts imputables du projet et détermination de la contribution de SuisseEnergie

- Le contrat fixe le montant de la subvention sous la forme d'un plafond de coûts, basé sur le budget du projet déposé et, le cas échéant, adapté. Il peut s'élever au maximum à 40% des coûts imputables au projet. Il est de la responsabilité de la requérante ou du requérant d'apporter au moins 60% des ressources financières restantes. Celles-ci peuvent provenir d'entreprises du secteur privé ou d'associations. Idéalement, des synergies seraient créées avec des membres de l'Alliance pour les économies d'énergie.
- Seules les dépenses effectivement encourues et strictement nécessaires à la réalisation du projet sont imputables aux coûts du projet. Les dépenses et les prestations de tiers directement liées au projet sont également considérées comme des coûts de projet imputables.
- Les coûts liés à des dépenses antérieures à l'accord contractuel (p. ex. lié à l'élaboration du dossier du projet ou au respect des conditions) ne sont pas des coûts de projet imputables.
- SuisseEnergie fixe les coûts de projet imputables après l'achèvement du projet sur la base du décompte final soumis. Si les coûts effectifs du projet sont inférieurs au budget initial, la contribution effectivement versée par SuisseEnergie est adaptée (la contribution maximale s'élevant à 40% des coûts imputables du projet).

Controlling et rapports

Le porteur de projet est tenu de mettre en place un controlling approprié pour le projet et de faire des rapports réguliers à SuisseEnergie sur l'avancement du projet. Les charges financières et le financement du projet doivent également faire l'objet de rapports. Les détails seront réglés dans le contrat.

⑧ Informations complémentaires et contact

Office fédéral de l'énergie OFEN
SuisseEnergie
Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen
Adresse postale: 3003 Berne
→ energieschweiz@bfe.admin.ch

Références

- Douglas, B. D., & Brauer, M. (2021). Gamification to prevent climate change: A review of games and apps for sustainability. *Current opinion in psychology*, 42, 89–94. <https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2021.04.008>
- Iria, J., Fonseca, N., Cassola, F., Barbosa, A., Soares, F., Coelho, A., & Ozdemir, A. (2020). A gamification platform to foster energy efficiency in office buildings. *Energy and Buildings*, 222, 110101. <https://doi.org/10.1016/j.enbuild.2020.110101>

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
infoline.suisseenergie.ch

suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
twitter.com/energieschweiz